

MIEUX PRESCRIRE POUR PRÉVENIR L'ANTIBIORÉSISTANCE (PI)



	100% e-learning – Programme Intégré
	6 heures
	450€ Formation éligible aux financements DPC et FIF PL (sous réserve de la disponibilité de vos droits)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Analyser ses prescriptions d'antibiotiques par rapport aux recommandations de bonnes pratiques en vigueur
- Reprendre connaissance avec précision des recommandations de bonnes pratiques concernant les prescriptions antibiotiques
- Améliorer la pertinence des prescriptions antibiotiques (réduire les prescriptions inutiles / inappropriées)

Résumé de la formation

Le développement de la résistance aux antibiotiques est un problème majeur de santé publique.

La résistance aux antibiotiques est directement liée à la surconsommation, au mésusage des antibiotiques, à une prévention des infections (ou complications infectieuses) perfectible.

La France est le 3ème plus gros consommateur d'antibiotiques en Europe. On note une nouvelle augmentation de la prescription des antibiotiques par les chirurgiens-dentistes depuis 2011. On estime d'ailleurs que 30% à 50% de leurs prescriptions en la matière sont inutiles ou inappropriées.

INTERVENANTE



Dr Juliette ROCHEFORT

- Docteur en chirurgie dentaire
- Chirurgien oral
- MCU-PH odontologie Université de Paris
- CES d'odontologie chirurgicale
- Diplôme d'Etudes Spécialisées en Chirurgie Buccale

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

Formation à destination des chirurgiens-dentistes :

- Chirurgie dentaire
- Chirurgie dentaire (spécialiste Orthopédie Dento-Faciale)
- Chirurgie dentiste spécialisé en chirurgie orale
- Chirurgie dentiste spécialisé en médecine bucco dentaire

Formation à destination des praticiens selon la spécialité :

- Orthopédie Dento-Faciale
- Omnipratique

Modalités pratiques



Plateforme de formation accessible 24/24

Pour une utilisation optimale de la plateforme, nous vous recommandons de vous y connecter depuis le navigateur Google Chrome ou Mozilla Firefox (à jour). Nous préconisons également une connexion internet adéquate au suivi d'une formation en ligne.



Inscriptions en ligne

www.webdental-formation.com → S'inscrire



Contact

- Tél. : 01 84 80 34 80 (du lundi au dimanche)
- Mail : formation@webdental.fr
- Formulaire en ligne :
www.webdental-formation.com/contact

**Nous sommes à votre écoute, si vous êtes en situation de handicap,
contactez notre référent handicap**



01 76 31 10 80



referenthandicap@webdental.fr

Prise en charge

Formation éligible à la prise en charge par l'ANDPC sous réserve que le praticien :

- soit libéral et / ou salarié d'un centre de santé conventionné exerçant en France métropolitaine ou dans les DROM,
- dispose du nombre d'heures nécessaire dans son crédit DPC (18 heures par an, à consulter sur agencedpc.fr),
- soit inscrit à la formation auprès de Webdental Formation,
- soit inscrit à la formation auprès de l'ANDPC,
- suive l'intégralité du parcours de formation durant la session choisie

Pour un financement FIF PL, consulter un conseiller formation pour connaître les conditions de prise en charge..

Modalités d'évaluation

En début de formation :

Les participants sont invités à remplir une grille d'audit afin d'analyser leurs pratiques professionnelles. Ils choisiront 10 dossiers cliniques pour lesquels ils ont réalisé une prescription d'antibiotiques. À partir de leurs résultats, ils recevront un plan d'actions individualisé et formalisé qui leur permettra d'identifier les actions d'amélioration à mettre en place.

En fin de formation :

Une auto-évaluation finale est à remplir en comparaison à l'auto-évaluation remplie en début de formation. Ceci permettra aux participants d'identifier la modification de leur pratique professionnelle en fonction des recommandations de bonnes pratiques.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Diaporama de formation sous format vidéo
- Grilles d'audit clinique à remplir
- Articles bibliographiques à lire et télécharger
- Activités pédagogiques sous forme de quizz

Méthode et déroulé pédagogique

ÉVALUATION

Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) - 1er tour

Le praticien est invité à rechercher et analyser 10 de ses dossiers patients pour lesquels il a réalisé une prescription d'antibiotique, grâce à une grille d'audit. Il doit ensuite répondre à un questionnaire d'évaluation de ses pratiques. En fonction des résultats d'une première évaluation, le praticien recevra un plan d'actions individualisé et formalisé et sera invité à mettre en place des actions d'amélioration concrètes, faisables,

organisées dans le temps et suivies. Il devra notamment en suivre les différents modules de formation continue qui lui sont proposés après cette première évaluation.

L'impact de ces actions sera évalué par une nouvelle mesure des écarts entre la pratique réelle observée et la pratique attendue ou recommandée, selon les mêmes critères d'évaluation.

MODULE 1.1

Mécanisme d'action et règles de prescription des antibiotiques selon le tableau clinique

- Mécanisme d'action des antibiotiques au niveau cellulaire et leur niveau de tolérance au sein de l'organisme humain.
- Différentes familles d'Antibiotiques
- Règles de prescription générale des antibiotiques
- Indications et contreindications relatives propres à leur famille en fonction du tableau clinique en présence.
- Potentielles interactions sur une prescription médicale des Antibiotiques ou avec d'autres familles de médicaments. Activités de mise en pratique : mini-cas de choix de molécule/dose/durée selon tableau clinique.

MODULE 1.2

Conduite à tenir face à l'antibiorésistance selon le niveau de risque infectieux des patients

- Définition de l'antibiorésistance et son mécanisme d'apparition au niveau de la population générale
- Compromission de l'efficacité des molécules antibiotiques par l'apparition de résistances au sein de différentes espèces bactériennes et contre différents antibiotiques prescrits.
- Développement de la prévention de l'antibiorésistance par une meilleure connaissance des règles de prescription des antibiotiques en odontologie
- Rappel et points clés des recommandations des différentes institutions (l'AFFSAPS/ANSM/ADF)
- Règles de prescription médicale avec la bonne indication médicale pour le recours des Antibiotiques.
- Prévention de la systématisation au recours de la prescription d'antibiotiques au sein des professionnels de santé à savoir les chirurgiensdentistes.
- Cas cliniques guidés : « prescrire / ne pas prescrire ? »
- Exercices d'arbre décisionnel (indication, molécule, durée, réévaluation)

MODULE 1.3**Concept « One Health »**

- Utilisation des Antibiotiques faite de façon globale au travers de l'environnement humain et de l'environnement animal.
- Contamination croisée inter espèces par le développement de gènes de résistance ou des bactéries résistantes qui pourront contaminer de nouveaux hôtes.
- Développement des liens étroits entre la santé humaine, celle des animaux et l'état écologique global.
- Plaidoyer pour une approche pluridisciplinaire et globale des enjeux sanitaires.
- Exemples cliniques courts : impact d'un schéma inadapté
- Exercice d'association « situation ↔ bonne pratique »

ÉVALUATION**Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) - 2e tour**

Le praticien est de nouveau invité à rechercher et analyser 10 nouveaux dossiers patients (postérieurs au dernier module de formation continue suivi) pour lesquels il a réalisé une prescription d'antibiotiques, grâce à une grille

d'audit. Puis, il répondra de nouveau à un questionnaire d'évaluation de ses pratiques pour mettre en place un plan d'actions avec des échéances pour améliorer ses pratiques.

**Questionnaire de satisfaction de fin de formation****Modalités de validation**

La formation est validée lorsque le participant l'a suivie dans sa totalité durant sa session.

Les certificats de fin de formation seront automatiquement envoyés puis stockés dans l'espace personnel Webdental Formation des participants ayant terminé leur formation.